

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 16 septembre 2022

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames Philippe SCHUTZ, Denis BUTTERBACH, Jean-Claude BRETNACHER, Thierry UJMA, Franck ROGOVITZ, Roselyne DA SOLLER, Christine THIEL et Patrick PIERRE, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 9

Dont représentés : 0

membres absents : 1

POINT n°1 : Aménagement de la ZI HANGEISEN – Convention ENEDIS

Monsieur le Président informe le bureau qu'ENEDIS sollicite la CCHPB pour l'établissement d'une convention de servitude relatif au passage d'une ligne électrique souterraine dans le cadre de l'aménagement de la zone industrielle Hangeisen.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à signer la convention citée en objet, concernant la parcelle sise commune de Boulay-Moselle, cadastrée section 18 parcelle 334,
 - 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,
-

POINT n°2 : Attribution de subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois

Monsieur le Président rappelle au bureau la délibération du 25 mars 2021 concernant la mise en place de ce dispositif d'aides. Les demandeurs ci-dessous ont déposé un dossier que le service a instruit et sur lequel il a donné un avis favorable. Les aides peuvent maintenant être attribués.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention pour le dispositif de soutien aux entreprises aux acteurs économiques de la Houve et du Pays Boulageois à :
 - MSBC : 246,33 € d'aide à l'investissement
 - ARTECA : 2106,80 € d'aide à l'investissement et 1000 € au titre de la création d'emplois,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Collège de Boulay – Subvention Projet SLAM

Monsieur le Président explique la demande de subvention du collège de Boulay liée à un projet de travail sur le SLAM en cours de français. Il prévoit des ateliers encadrés par des professionnels pour le 3ème pour un total de 2000 euros. La subvention pourrait être utilisée dans le cadre des 6500 € non affectés au budget primitif qui peuvent être attribués par le bureau à des demandes exceptionnelles, par délégation du conseil communautaire. Ce projet prévoit également des échanges et deux déplacements au lycée Felix Mayer de Creutzwald. Il est proposé au bureau de prendre en charge le coût de ces déplacements en louant les bus.

L'exposé du Vice-président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer une subvention de 2000 € pour ce projet,
- 2) De prendre en charge la location des bus pour le déplacement des élèves à Creutzwald,
- 3) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,

POINT n°4 : Indemnité de sinistre – aire de covoiturage

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre du sinistre survenu à l'aire de covoiturage (dégradation du gabarit d'entrée), il propose d'accepter l'indemnité versée par l'assureur d'un montant de 779,13 €.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'indemnité de sinistre de 779,13 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°5 : Indemnité de sinistre – restaurant scolaire intercommunal

Monsieur le Président explique au bureau que dans le cadre du sinistre survenu au restaurant scolaire intercommunal, il propose d'accepter le montant définitif d'indemnisation proposé par l'assureur d'un montant de 242 329 €. Cette somme couvre quasiment tous les frais engagés directement par la CCHPB pour les réparations et frais liés à l'incendie.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter l'indemnisation liée à ce sinistre pour un montant de 242 329 €,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°6 : Assainissement – Convention de servitude d'une canalisation d'assainissement à Niedervisse – section 1 parcelle 292

Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre de la régularisation progressive des servitudes de passage des canalisations d'assainissement en terrain privé, il y a lieu de signer des conventions sur la 2022B11 -1609

Département de la Moselle - Arrondissement de Boulay - Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois
Registre du 16 septembre 2022
commune de Niedervisse. Pour cette convention en particulier, il y a lieu de reprendre la délibération du 20 mai 2022 sur la même parcelle, celle-ci ayant fait l'objet d'une vente depuis cette date.

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser M. Jean-Michel BRUN, Président à recevoir et signer l'acte administratif de servitude pour le passage d'une canalisation d'assainissement tel que présenté,
- 2) De recevoir l'acte en la forme administrative,
- 3) De charger Monsieur Jean-Claude BRETNACHER de représenter la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois pour signer l'acte de cette servitude de passage, d'entretien et de maintien d'une canalisation publique d'assainissement constituée sur les parcelles :
 - Ban de Niedervisse : section 1 parcelle 292 numéro AMALFI I2013MET048642 appartenant à Monsieur Anthony Dominique Noël WEBER, propriétaire pour moitié et Madame Sandra GATTELET, propriétaire pour moitié,
- 4) De solliciter l'exemption des droits de timbre et d'enregistrement en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts,
- 5) De demander les inscriptions correspondantes au Livre Foncier,
- 6) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°7 : Marché de fourniture de bornes aériennes d'apport volontaire pour les emballages légers et le verre

Monsieur le Président explique que CITEO a notifié la subvention liée à l'achat des bacs d'apport volontaire de couleur jaune pour les légers dont la mise en place est prévue au premier semestre 2023. La consultation en vue de leur acquisition peut donc être lancée. Le montant estimé du marché est de 250 000 € HT pour 112 bacs légers et 15 bacs à verre.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'autoriser le Président à lancer la consultation citée en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

POINT n°8 : Départ à la retraite de Mmes PYOT et TALAMONA

Monsieur le Président explique que ces deux agents sont partis à la retraite en 2022. Il propose au bureau de les remercier de leur engagement à la CCHPB en leur offrant un cadeau de départ en chèques cadeaux, à raison de 20 € par année d'ancienneté.

L'exposé du Président entendu,
Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'accepter la proposition du Président, étant donné que les sommes à verser aux deux agents sont les suivantes : 280 € pour Mme Sabine TALAMONA (14 années d'ancienneté) et 220 € pour Mme Anne-Marie PYOT (11 années d'ancienneté),
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférente,

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,